

*Retour de la LPPR, rentrée universitaire :
Quelles priorités pour l'ESR ?*

1. Quelles sont les priorités ?

Les dernières semaines ont clairement montré que la hiérarchie des questions importantes n'est pas la même au ministère ou chez ses indéfectibles soutiens et dans la communauté universitaire. Alors qu'une réflexion s'imposerait sur les effets délétères des cours à distance, on entérine leur normalisation en lançant d'inquiétants appels à projet sur « l'hybridation des formations »¹. Alors que le premier des impératifs de l'ESR devrait être de ne laisser personne de côté dans ces temps d'urgence sanitaire, certains se préoccupent de pratiquer des coupes franches ou des renvois à une date indéterminée dans les paiements des heures complémentaires ; certain doyen à Reims entend vérifier systématiquement les horaires de cours de ses collègues en temps de confinement ; d'autres à Nanterre ou Paris 1, mettent toute leur énergie à imposer des formes de validation irréalistes et surtout structurellement inégalitaires² ; certains CROUS enfin semblent avoir comme objectif premier de collecter les loyers d'étudiants qui ont quitté leur chambre (alors que, dans plusieurs universités, ont dû être créées des caisses de solidarité pour tenter d'aider les étudiants qui ne pouvaient plus se nourrir³). Le souci d'une ministre qui se respecte et qui nous respecte, devrait être d'obtenir des moyens pour le service public de l'ESR, mais madame Vidal préfère soutenir une minorité de professeurs de Paris 1, commentant des décisions de justice à grand renfort de communiqués et de tweets sur la validation des examens⁴. Un cadrage national serait utile pour une rentrée universitaire qui sera nécessairement différente des autres (<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8727>), mais la ministre reste silencieuse et même une part de ses habituels soutiens, les présidents d'université, commence à s'en inquiéter⁵.

2. Madame Vidal ressort du bois !

C'est au point qu'on l'avait cru endormie, uniquement intéressée par la contestation des décisions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Paris I, tout occupée à avouer de façon répétée son incapacité à intervenir dans des communiqués lénifiants qui s'en

¹ <https://anr.fr/fr/investissements-davenir/appels-a-projets-en-cours/appel-a-projets-sur-lhybridation-des-formations-denseignement-superieur/>

² <https://academia.hypotheses.org/23094>

³ Plus de 1000 personnes concernées par les colis alimentaires dans une université de la banlieue parisienne

⁴ <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8730>

⁵ Tribune des présidents d'université de l'AUREF rendue publique le 5 juin - <https://www.univ-rouen.fr/actualites/tribune-de-lauref-fonctionnement-du-mesri-29-presidents-tirent-la-sonnette-dalarme>.

remettent à l'inventivité de la communauté universitaire et à son sens du bien public⁶. Et voilà qu'au débotté, et sans en avoir apparemment parlé à grand monde, la ministre de l'ESR décide de relancer en plein mois de juin (donc en un moment crucial pour la gestion des sessions d'examen et la préparation de la rentrée) l'examen du projet de LPPR. La proposition de passage devant les différentes instances consultatives dans le courant du mois de juin (un CNESER est fixé dans 5 jours !) puis dès le 8 juillet en conseil des ministres relève d'une accélération du processus parfaitement injustifiée à un triple titre.

D'abord parce qu'aucun élément nouveau sur le plan budgétaire ne le justifie : le gouvernement n'a pas l'intention d'aller au-delà des 400 millions annuels déjà promis (et pour l'instant se contente d'ailleurs d'un peu plus de 200 millions...), lesquels ne suffisent même pas à couvrir les effets budgétaires négatifs de la pandémie, sans parler de répondre aux nécessités de refinancement de l'ESR reconnues unanimement depuis des années (et évaluées entre 1,5 et 2 milliards par an)⁷.

Ensuite, parce qu'on ne voit pas pourquoi la LPPR échapperait à la décision prise en mars par le président de la République de suspension et renvoi de toutes les réformes structurelles en cours.

Enfin parce que cette précipitation vient empêcher toute discussion sur un texte de loi dont les éléments préparatoires ont été fortement contestés par la communauté universitaire et par l'ensemble de ses instances représentatives. Qu'en sera-t-il de la discussion parlementaire dont le calendrier est déjà très chargé ?

En tout cas, malgré les bonnes paroles et certains rappels sur la situation matérielle dramatique de la science française (baisse du nombre de doctorants, niveau de salaire scandaleusement bas, conditions de travail délétères, budgets notoirement insuffisants et ne respectant aucune des promesses et des annonces faites depuis quinze ans), le sous-financement chronique et la dégradation de l'emploi scientifique ne seront pas réglés par ce qu'annonce la LPPR.

3. La loi et la rentrée

Notre ministre de tutelle semble ainsi considérer que l'urgence du moment doit consister à soutenir les plus aveugles des présidences d'université et à relancer un débat législatif clos de fait depuis la mi-mars et qui avait suscité des réactions de rejet claires de la part de la communauté de l'ESR dans les mois précédents. Au lieu de tenter de penser les effets de la pandémie et de dégager de nouveaux moyens – ces fameux « arbitrages nécessaires à l'obtention des moyens financiers indispensables pour assurer cette rentrée » selon les présidents de l'AUREF –, la ministre s'en remet à « l'autonomie » des universités, tout en tentant d'imposer des évolutions structurelles par le haut, sans aucun débat préalable avec la communauté universitaire et en réduisant à quelques jours l'examen de son texte de loi par les instances paritaires.

Le texte dévoilé ce week-end conforte la plupart des craintes que nous avons exprimées en janvier dernier (cf la newsletter n°44 de SLU <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8594>)⁸ :

- sous prétexte de développement de « l'attractivité » de notre métier, le projet de loi ouvre de nouvelles voies pour effectuer sa carrière dans l'ESR – Chaires de professeur junior, les fameuses « *tenure tracks* » à la française, et CDI de mission – au détriment de l'existence de l'HDR, du statut de fonctionnaire et de l'égalité au sein des corps ;
- une multiplication de mesures exaltant « l'innovation » permettent le contrôle par les entreprises de pans conséquents de la recherche, au détriment de la distinction entre service public de l'ESR et intérêts privés ;
- le projet de loi accentue le règne des appels à projets sur le financement notamment par le rôle renforcé pour l'ANR et par la concentration de l'essentiel des moyens sur un nombre restreint d'établissements ;

⁶ <https://twitter.com/sluniversite/status/1268552199774310402>

⁷ <https://academia.hypotheses.org/24380>

⁸ Voir aussi les premières analyses de Julien Gossa (<http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2020/06/07/lppr-le-projet-de-loi/>) et d'Academia (<https://academia.hypotheses.org/24364>).

- il étend l'évaluation à toutes les missions des établissements universitaires, et non plus seulement à la recherche et au développement technologique ;
- enfin, cette prétendue loi sur la recherche ne parle quasiment pas des universités et surtout pas de l'enseignement et de ses liens avec la recherche, comme si l'ESR se ramenait aux laboratoires, aux entreprises, aux cabinets présidentiels et aux grands organismes.

Tout ce que la ministre avait présenté comme des rumeurs infondées se trouve donc présent dans ce projet de loi. Aucune largesse budgétaire ne fera passer la pilule de tels bouleversements : l'effort présenté (25 milliards sur une dizaine d'années) peut sembler important mais comme l'indique le tableau très utile de projection des dépenses annuelles sur dix ans, les engagements pour les trois prochaines années sont limités. Les vraies décisions en la matière dépendront d'autres gouvernements que celui de madame Vidal, les promesses n'engageant en l'occurrence que celles et ceux qui auraient la faiblesse d'y croire. Les universitaires vont-ils se laisser acheter par quelques délégations au CNRS et quelques CRCT de plus, puisque ce sont bien les seuls engagements à court terme qui soient pris ?

Au bout de trois mois où l'on peut dire que le MESRI a été un des ministères les plus passifs et les moins attentifs à aider celles et ceux sur lesquels sa tutelle est censée s'exercer – les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les membres du personnel administratif et les étudiant.e.s –, Madame Vidal tente non sans un certain cynisme d'exister politiquement en rouvrant le dossier d'un projet qui porte atteinte à plusieurs piliers du service public de l'ESR. On a vu durant la crise sanitaire ce qu'une telle politique avait fait à l'hôpital public. On a vu l'affaiblissement de la recherche fondamentale et les errements de la recherche financée par des intérêts privés. Que ne voit-on la déliquescence de l'université version LRU que ce projet de loi prolonge ?

Sauvons l'Université !

7 juin 2020